

le vendredi 21 février 2003

10 heures

Prière.

L'hon. P. Robichaud accueille à la Chambre Bernard Valcourt, député progressiste-conservateur fédéral de Madawaska—Victoria de 1984 à 1993, député progressiste-conservateur provincial d'Edmundston de 1995 à 1999 et chef de l'opposition au provincial de 1995 à 1997.

---

M. Richard invoque le Règlement au sujet des observations à caractère politique faites pendant la présentation d'invités et les messages de félicitations. Le président rappelle que cette affaire courante ne doit pas servir de prétexte à des observations à caractère politique.

---

M<sup>me</sup> Mersereau accueille à la Chambre Frank Branch, député libéral provincial du comté de Gloucester de 1970 à 1974 et de la circonscription de Nepisiguit-Chaleur de 1974 à 1995 et président de l'Assemblée législative de 1988 à 1991.

---

M. Allaby invoque le Règlement ; il demande que le ministre des Ressources naturelles et de l'Énergie dépose un document qu'il a cité à la Chambre. Le président déclare que le ministre peut déposer ou non ce document, selon son bon vouloir.

---

Est déposé et lu une première fois le projet de loi d'intérêt privé suivant :

par M. McGraw :

35, *Loi modifiant la Loi sur l'Université de Moncton.*

Il est ordonné que ce projet de loi soit renvoyé au Comité permanent des projets de loi d'intérêt privé.

---

L'hon. M. Green, appuyé par l'hon. P. Robichaud, propose ce qui suit :

que l'Assemblée, à la levée de la séance, s'ajourne au mardi 11 mars 2003, sauf que, si le président, après consultation du gouvernement, est convaincu que, dans l'intérêt public, la Chambre doit se réunir plus tôt

dans l'intervalle, il peut donner avis qu'il a acquis cette conviction et il doit dans cet avis indiquer la date de convocation de la Chambre, date à laquelle la Chambre se réunit et conduit ses travaux comme si elle avait été dûment ajournée à cette date ;

que, en cas d'empêchement du président par suite de maladie ou pour une autre cause, l'un ou l'autre des vice-présidents agisse en son nom pour l'application du présent ordre.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

---

L'hon. M. Green annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre, après la troisième lecture, se forme en Comité plénier pour étudier les projets de loi 13, 18 et 19 puis en Comité des subsides pour étudier les prévisions budgétaires du Conseil consultatif sur la condition de la femme, après quoi, à 13 heures, se tiendra la cérémonie de la sanction royale.

Il est unanimement convenu de continuer de siéger une fois venue l'heure de la pause du midi.

---

À l'appel de la troisième lecture du projet de loi 22, *Loi supplémentaire de 2001-02 (3) portant affectation de crédits*, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre s'absente, et M. Ashfield, vice-président, assume sa suppléance.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 22 soit maintenant lu une troisième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 22, *Loi supplémentaire de 2001-02 (3) portant affectation de crédits*, est en conséquence lu une troisième fois, et il est ordonné qu'il soit adopté.

---

La Chambre se forme en Comité plénier sous la présidence de M. Bernard.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend le fauteuil. Le président du comité, M. Bernard, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et rapporte que le comité lui a enjoint de faire rapport du projet de loi suivant sans amendement :

13, *Loi modifiant la Loi sur l'urbanisme*.

Le président du comité rapporte aussi que le comité lui a enjoint de demander à présenter un autre rapport.

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie; la motion est adoptée.

---

Sur la demande de l'hon. M. Green, il est unanimement convenu que le projet de loi 13 soit lu une troisième fois sur-le-champ.

Le projet de loi 13, *Loi modifiant la Loi sur l'urbanisme*, est en conséquence lu une troisième fois, et il est ordonné qu'il soit adopté.

---

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, se forme en Comité des subsides sous la présidence de M. Bernard.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend le fauteuil. Le président du comité, M. Bernard, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et fait rapport que le comité a accompli une partie du travail au sujet des questions dont il a été saisi et demande à siéger de nouveau.

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie; la motion est adoptée.

---

S.H. l'administrateur est annoncé et, invité à faire son entrée, prend place au trône.

Le président s'adresse à Son Honneur, en ces termes :

Qu'il plaise à Votre Honneur,

L'Assemblée législative de la province du Nouveau-Brunswick a adopté au cours de la séance actuelle plusieurs projets de loi que je prie respectueusement en son nom Votre Honneur de sanctionner.

La greffière adjointe suppléante donne lecture du titre des projets de loi, que voici :

- 13, *Loi modifiant la Loi sur l'urbanisme*;
- 14, *Loi sur les zones naturelles protégées*;

- 17, *Loi modifiant la Loi concernant le Corps canadien des commissionnaires, Division du N.-B. et de l'Î.-P.-É., Inc.* ;  
21, *Loi modifiant la Loi sur l'éradication des maladies des pommes de terre* ;  
22, *Loi supplémentaire de 2001-02 (3) portant affectation de crédits* ;  
23, *Loi sur la révision des lois* ;  
27, *Loi modifiant la Loi sur les normes d'emploi.*

Son Honneur accorde sa sanction en ces termes :

La reine le veut. It is the Queen's wish.

Le greffier suppléant de l'Assemblée législative proclame la sanction de Son Honneur, en ces termes :

Au nom de Sa Majesté, S.H. l'administrateur sanctionne ces projets de loi, les édicte et en ordonne l'impression.

Son Honneur se retire de la Chambre, et le président reprend le fauteuil.

---

La séance est levée à 13 h 18.